

Département
des Pyrénées-Orientales

MAIRIE
de
VILLEMOLAQUE
66300

République Française
Liberté-Egalité-Fraternité

Villemolaque, 9 mars 2026

Téléphone : 04 68 21 70 72

Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil Municipal qui aura lieu le :

Vendredi 13 mars 2026
A 18h00
Salle du Conseil municipal de la Mairie
sise 1 place de la République 66300 Villemolaque

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2026.
- Décisions prises par madame le Maire en vertu des délégations du conseil municipal conformément à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.
- Délibérations :
 - o Attribution des subventions aux associations loi 1901 pour l'année 2026.
 - o Convention autorisant le recours au service archive du centre de gestion des Pyrénées-Orientales.
 - o Instauration d'une redevance d'occupation du domaine public pour l'installation de panneaux publicitaires et autorisation donnée au Maire de signer les conventions correspondantes.
 - o Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).
 - o Modification du tableau des effectifs.
 - o Convention de réalisation et d'édition d'un plan avec la société COM'MEDIA.
 - o Convention avec le conseil départemental des Pyrénées-Orientales pour la mise à disposition gratuite d'un défibrillateur externe semi-automatique d'un coffret de protection et d'un registre de contrôle opérationnel.
 - o Convention d'adhésion au groupement de commandes porté par l'UDSIS – Accord-cadre à bons de commande relatif à l'acquisition de bacs gastronomes.
- Informations et questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Chers Collègues, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Annie LELAURAIN

